

## Extrait du registre des Délibérations

**Séance du 14 décembre 2022**

**Convocation : 9 décembre 2022 - Date d'affichage : 9 décembre 2022**

Sous la Présidence de M. Rémy MARTINOT, les membres du Conseil de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais se sont réunis l'an deux mille vingt-deux, le mercredi quatorze décembre à vingt heures à Tramayes - salle des fêtes.

|                                             |                                                                |
|---------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| Commune de BOURGVILAIN :                    | M. Gilles LAMETAIRIE                                           |
| Commune de LA CHAPELLE<br>DU MONT DE FRANCE | -                                                              |
| Commune de DOMPIERRE LES ORMES              | Mme Géraldine AURAY<br>M. Marcel RENON                         |
| Commune de GERMOLLES S/GROSNE               | Mme Béatrice AUFRANT                                           |
| Commune de MATOUR                           | M. Thierry IGONNET<br>M. Patrick CAGNIN                        |
| Commune de MONTMELARD                       | M. Jacques CHORIER                                             |
| Commune de NAVOUR S/GROSNE                  | Mme Fabienne PRUNOT<br>M. Jean PIEBOURG                        |
| Commune de PIERRECLOS                       | M. Rémy MARTINOT<br>Mme Sylvie DUPONT<br>M. Emmanuel ROUGEOT   |
| Commune de SAINT LEGER /LA BUSSIÈRE         | M. Pierre LAPALUS                                              |
| Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX            | M. Cédric GRANDPERRET                                          |
| Commune de SAINT POINT                      | M. Pierre-Yves QUELIN                                          |
| Commune de SERRIERES                        | M. Jean-Noël BERNARD                                           |
| Commune de TRAMAYES                         | M. Michel MAYA<br>Mme Cécile CHUZEVILLE<br>M. Damien THOMASSON |
| Commune de TRAMBLAY                         | M. Bernard PERRIN                                              |
| Commune de TRIVY                            | Mme Chantal WALLUT                                             |
| Commune de VEROSVRES                        | -                                                              |

Nombre de délégués en exercice : 25    Nombre de délégués présents : 21

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut donc valablement délibérer.

**Secrétaire : Monsieur Michel MAYA**

Etaient Excusés : M. Philippe HILARION (La Chapelle du Mont de France), Mme Séverine DEBIEMME (Dompierré les Ormes), M. Hervé JOSEPH (Germolles sur Grosne), Mme Nathalie LAPALUS (Matour), M. Eric MARTIN (Verosvres).

Pouvoirs : Mme Nathalie LAPALUS à M. Patrick CAGNIN (Matour).

Assistaient également les Conseillers suppléants suivants : M. Olivier LORNE (Bourgvilain), Mme Maud GAND (Saint Point), M. Christophe BALVAY (Trambly), M. Gilles PARDON (Saint Léger sous la Bussière).

## **RAPPORT COMMUNAUTAIRE SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT 2021 (RPQS)**

REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2022

Application agréée E-legalite.com

**DELIB 2022-83**

Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2016 12-15 002 du 15 décembre 2016 relatif à la création de la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier entre Charolais et Mâconnais (CC SCMB) le 1er janvier 2017 ;  
Vu l'arrêté préfectoral n° 71 2019 22-10 002 du 22 octobre 2019 actualisant les compétences communautaires ;  
Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Le Président Rémy-MARTINOT rappelle que la Communauté de communes Saint Cyr Mère Boitier exerce les compétences Assainissement et Eaux pluviales Urbaines et que le Service Assainissement est géré en régie avec un Budget annexe.

Le Président présente ensuite au Conseil Communautaire, conformément à l'article L 2224-5 du C.G.C.T., le rapport Communautaire 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement.

Le Président rappelle que le réseau d'assainissement communautaire sur la commune de Pierreclos n'est plus en délégation de Service Public avec SUEZ depuis le 31 décembre 2021 et que le service communautaire a été structuré en conséquence.

**Sur proposition du Président, le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

⇒ **APPROUVE** le rapport Communautaire 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'Assainissement ;

⇒ **DIT** que ce rapport est mis à la disposition du public au siège de la Communauté de Communes et consultable sur le site Internet communautaire ;

⇒ **RAPPELLE** que ce rapport est à communiquer à chaque Conseil municipal avant le 31 décembre 2022.

Fait le même jour, mois et an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme

Le Président,  
Rémy MARTINOT



REÇU EN PREFECTURE

le 21/12/2022

Application agréée E-legalite.com

**DELIB 2022-83**